



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 016-211601455-20251009-20250510-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 10/10/2025

Et
Publication ou notification du :
10/10/2025

L'an 2025, le 9 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2025.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, FOURNIER Alexandra, MM : BARDOU Julien, BERNARD José, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusé : BONNET Matthias

Absent : BOUILLER Dylan

A été nommée secrétaire : CHAPT Sabine

2025-05-10 – Subvention à l'UFOLEP Charente – Championnats nationaux cyclistes sur route 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'UFOLEP organise, les 10, 11 et 12 juillet 2026, à Foussignac, les championnats nationaux cyclistes sur route.

Il donne lecture d'un courrier de l'UFOLEP Charente sollicitant une aide financière sous forme de subvention pour l'organisation de cet événement.

Considérant l'intérêt de cette manifestation sportive nationale pour la commune et la visibilité qu'elle lui apportera,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention de 500 € dès à présent et de prévoir l'inscription d'une somme complémentaire de 500 € au Budget Primitif 2026, pour solde.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'accorder une subvention de 500 € à l'UFOLEP Charente au titre de l'exercice en cours,
- De prévoir au Budget Primitif 2026 une enveloppe complémentaire de 500 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2025
Le Maire
Georges DEVIGE

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Foussignac, Charente. The text 'MAIRE DE FOUSSIGNAC' is at the top and 'CHARENTE' is at the bottom. A blue coat of arms is in the center. A black ink signature is written over the stamp.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 016-211601455-20251009-20250510-DE

